

Parti libéral du Québec

Un puissant appui au recul du français



Raymond Bachand



Philippe Couillard



Pierre Moreau



Jean-Marc Fournier

Par communiqué officiel, le Parti libéral du Québec affirme, d'un côté, que « depuis plus de 60 ans, il participe à l'épanouissement de la langue française et au déploiement d'efforts soutenus pour promouvoir son utilisation », alors que, de l'autre, dans le même communiqué, il appuie le recul du français au Québec. Pire, il annonce qu'il mettra tout son poids pour accélérer ce recul et l'affaiblissement du français et de l'identité nationale du Québec.

L'opposition officielle réaffirme sa volonté de s'opposer au projet de loi 14, qui pourtant ne bonifierait que légèrement la Charte de la langue française et la Charte des droits et libertés de la personne. C'est clair, « pour l'opposition officielle, il n'est pas envisageable de voter en faveur d'une telle loi »... Serait-ce parce qu'elle nuirait à l'avancement de l'anglais au Québec? On ne peut oublier que c'est le Parti libéral qui a rendu inopérant l'OQLF, qui a fait adopter les mesures d'anglicisation de nos écoles et de nos élèves...

Le Parti libéral est déterminé à appuyer l'anglicisation du Québec. Il le dit clairement : « l'opposition officielle s'opposera aux mesures (de francisation suivantes qu'il qualifie) d'injustifiées » : « application de la Charte aux PME de 26 à 49 employés », « imposition d'examens de sortie sur la connaissance du français pour les étudiants dans les cégeps anglophones », « sélection des immigrants (ayant) une connaissance suffisante du français » et question de rendre la francisation impossible, « le pouvoir d'enquête... ».

Le Parti libéral du Québec réitère son appui en faveur de l'anglicisation du Québec, du non-apprentissage du français, de l'unilinguisme anglophone et de l'érosion et de l'assimilation des francophones en cours dans les municipalités anglophones connues comme étant de « statut bilingue ». Le projet de loi 14 propose une mesure pour tenter de corriger cette situation. Mais pour l'opposition officielle, « cette mesure du gouvernement est aussi non justifiée ».

L'école française

C'est beaucoup plus que la salle de classe!

« Shannon Cross, de Châteauguay, a été très surprise d'apprendre que son fils n'avait pas le droit de parler anglais avec un ami dans une école francophone ». Selon l'article de *Canoë*, « elle était furieuse ». (Extrait de *Canoë.ca*)

Impératif français tient à rappeler à ce parent ainsi qu'aux autres que l'école débute le matin avec le transport scolaire pour se poursuivre jusqu'au retour à la maison à la fin du transport scolaire. L'école, ce n'est pas que la salle de classe. C'est un tout. Et même plus : une vision de société!

L'école, c'est un tout : la salle de classe, la cour de récréation, l'heure du dîner, les corridors, le gymnase, la bibliothèque, le transport scolaire, les activités parascolaires... L'école, c'est aussi, par prolongement, les leçons et les devoirs à la maison. L'école, c'est la vie en société!

Si un parent envoie son enfant à une école de langue française, il va de soi qu'il doit collaborer au respect de la mission globale de l'école et non chercher à en restreindre la mission strictement à la salle de classe!

En plus de l'enseignement et de l'apprentissage, l'école a le mandat de former les enfants à la vie en société où le français est pour tous et pour toutes la langue commune de la diversité et la langue commune d'usage public.

L'école doit agir de façon responsable!



Rejoignez-vous
au groupe
Impératif français

Projet de loi modifiant la Charte de la langue française...

Le mémoire d'Impératif français

Impératif français a déposé un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation sur le *Projet de loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives* parce qu'il ose croire que sa contribution, parmi d'autres, saura guider le législateur dans ses choix et décisions pour renforcer cette loi historique et porteuse de valeurs identitaires pour le Québec, que sont la **Charte de la langue française** et la **Politique linguistique gouvernementale**.

Dans ce mémoire, Impératif français livre les fruits de son expérience terrain, depuis plus de 35 ans, en fournissant un éclairage cru de la situation du français au Québec. Pourquoi cru? Parce que, même si le français est la langue officielle du Québec depuis 1974, les phénomènes d'anglicisation

et de bilinguisation à Montréal, en Outaouais et ailleurs au Québec sont réels et documentés.

Pour preuve, bon an mal an, Impératif français dépose des centaines, voire des milliers de plaintes pour des violations à la Charte de la langue française. Par contre, depuis la disparition de la Commission de protection de la langue française et l'intégration de sa mission à l'Office québécois de la langue française, Impératif français constate que le traitement est plus lent et les réponses plus rares que du temps de la Commission. Pour cette raison, **Impératif français recommande le retour de la Commission de protection de la langue française**. Toutefois, le retour de la commission doit nécessairement s'accompagner de poursuites et d'amendes visant à décourager les délinquants parce que le respect de la Charte de la langue française est le seul gage d'un Québec français.

Enfin, Impératif français fera des recommandations générales et une trentaine de recommandations spécifiques dans le but d'envoyer un message clair et non ambigu, à savoir que toute personne qui vit et choisit de vivre au Québec **choisit de vivre en français**.

Le mémoire d'Impératif français soumis à la Commission de la culture et de l'éducation est dans le site Web d'Impératif français.



Diane De Courcy, ministre responsable de la Charte de la langue française

Industrie automobile

La France, le Canada et le Québec délinquants!

Henri Masson, France

Impératif français a déposé sur le même sujet des centaines de plaintes auprès de l'OQLF sans que la situation soit corrigée!

M^{me} Sylviane Bulteau, députée (2^e circonscription La Roche-sur-Yon Sud, France), interroge M. le ministre du redressement productif sur la place de la langue française dans notre industrie nationale et plus particulièrement au sein de la filière automobile. En effet, la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française précise dans son article 2 que « dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire ». Pourtant, de nombreux véhicules vendus en France, tant par des constructeurs français que par des constructeurs étrangers, comportent dans l'habitacle, sur le tableau de bord, des mentions d'utilisation exclusivement rédigées en anglais. Cela pose un réel problème de sécurité, notamment quant à la prise en main des régulateurs de vitesse. Mais plus largement, le gouvernement, qui a apporté un important soutien aux constructeurs automobiles nationaux, est aujourd'hui en droit d'exiger de ces derniers qu'ils respectent mieux notre langue. Cela vaut aussi pour l'ensemble des acteurs de notre économie. La langue française doit et peut être un vecteur de rayonnement de notre industrie et du « fabriqué en France » auquel le gouvernement est très attaché. Elle lui demande d'une part s'il compte agir pour que les véhicules vendus en France disposent demain de mentions rédigées en français et surtout si, d'autre part, il envisage de mener une action en direction des grandes entreprises françaises pour qu'elles replacent notre langue dans leur stratégie industrielle et commerciale.

Les questions récentes de Sylviane Bulteau, députée (2^e circonscription La Roche-sur-Yon Sud, France), sont sans réponse jusqu'à maintenant de la part des ministères concernés.

Oyez! Oyez!

La traditionnelle fête des Rois 2013

Cette année, près de 300 courtisans de tous les coins du royaume avaient rendez-vous à la cour royale pour participer au grand *Bal de l'année, la traditionnelle fête des Rois*, au cours duquel ont été couronnés le roi et la reine qui régneront sur le royaume pendant toute l'année 2013. Le **mouvement Impératif français**, organisateur de ces grandes festivités, est fier d'annoncer que la reine et le roi, pour l'an 2013, qui feront la promotion de la langue française et de la francophonie pour toute la durée de leur règne et plus sont :



Sa Majesté la reine Martine 1^{re} (Martine Couture)

Sa Majesté le roi Luc 1^{er} (Luc Fournier)

COREM : Symposium en anglais à Québec

« L'Anglais (*sic*) sera la langue du symposium. »

www.corem.qc.ca/symposium

Attention! Ce texte vous mettra en colère! Québec et Ottawa financent avec nos impôts l'exclusion du français...

Pour faire suite à une intervention d'Impératif français dénonçant cette situation, le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) est intervenu et a fait retirer son logo en nous écrivant : « Nous avons fait les vérifications appropriées et le forum n'est pas financé par le ministère des Ressources naturelles. Un financement est octroyé à COREM afin de faire de la recherche[,] mais d'aucune façon le forum n'a été commandité par le MRN. Ainsi, nous avons demandé à ce que le logo du MRN soit retiré du site Web annonçant le forum, ce qui a été fait. »

Mais n'est-ce pas du pareil au même que de financer un organisme qui, dans le cadre de ses activités, utilise ses ressources pour organiser un symposium! Un peu de logique : si A finance B et si B finance C, donc A finance C!

Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie

Québec

De plus, le logo du ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie (MERST) du Québec est toujours sur la page d'accueil du symposium! Serait-ce que le ministre Pierre Duchesne appuie lui aussi avec nos impôts cette exclusion du français?

Développement
économique Canada
Canada Economic
Development

Canada

Quant à Développement économique Canada, il n'est pas étonnant d'y retrouver son logo, les pratiques d'exclusion et de banalisation du français du gouvernement fédéral sont bien connues. Néanmoins, ceci demeure et demeurera toujours inacceptable!

Le fourre-tout « Impératif français »

Parfait comme cadeau, emballage-cadeau, sac-cadeau, sac à main, sac de goûter, sac fourre-tout, sac de magasinage... Un choix écologique pour remplacer le sac de plastique. Avec le sac Impératif français, vous vous distinguez!

Au bureau d'Impératif français : 4 \$ par sac

Livraison : achat en ligne au www.imperatif-francais.org à « Matériel de fierté » :

- 5,45 \$ au Québec et au Canada
- 7,15 \$ hors Canada



Hôpital Douglas

« Étant donné le caractère bilingue de la société québécoise... »

Tout le monde est censé parler français au Québec, sinon l'apprendre.

À quoi rime alors cette exigence à l'embauche de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas à savoir qu'« étant donné **le caractère bilingue** de la société québécoise, le bilinguisme français et anglais est nécessaire » pour occuper un emploi au sein de son établissement?

Cette pratique d'exclusion et de discrimination à l'embauche au Québec prive les citoyens de leur droit de travailler* et les travailleurs, de leur droit de travailler en français**.

Au lieu de pratiquer la discrimination à grande échelle, pourquoi ne pas mettre sur pied un service d'interprètes parlant plusieurs langues pour répondre aux besoins occasionnels des quelques touristes étrangers ne parlant pas français?

* Violation du droit de travailler : puisque le candidat ou la candidate qui ne parle que le français – pourtant la langue commune d'usage public au Québec – verra sa demande d'emploi rejetée, et ceci, pour le plus souvent accommoder des gens qui refusent d'apprendre le français.

** Violation du droit de travailler en français : puisque cette exigence peut contrevenir à l'article 4 de la Charte de la langue française : « Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français. »

Anglomanie à l'Université de Montréal

Lettre ouverte de M. Gabriel Gagnon
extraite du journal *Le Devoir* du
10 février 2013 :

« Le 21 février, dans le cadre des activités du Département de science politique de l'Université de Montréal, se tiendra un colloque intitulé *La politique dans la rue en contexte d'austérité*. Assez curieusement, même si les deux animatrices et plusieurs conférenciers viennent du Québec, d'Espagne et de France, le colloque se tiendra entièrement en anglais, excluant ainsi une bonne partie des étudiants et du public francophones. D'ailleurs, on n'y a même pas parlé du "printemps érable".

Devant cette nouvelle forme d'anglomanie insidieuse dénoncée dans vos pages par le chroniqueur Christian Rioux, on passe de l'incrédulité à l'indignation.

Attention, recteur Breton, si la tendance se maintient, vous dirigerez peut-être bientôt la troisième université anglophone de Montréal. »



Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal

La Francofête du 16 au 24 mars 2013

À l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, Impératif français rassemble plusieurs acteurs culturels pour célébrer la culture d'expression française, encourager les talents créatifs et les initiatives novatrices... un élan de plus pour la francophonie!

Voici la programmation pluridisciplinaire proposée par Impératif français, la maison de la culture de Gatineau, la salle Jean-Després, le cabaret La Basoche, le Théâtre de l'Île, l'Espace Pierre-Debain, la galerie Montcalm et la Ville de Gatineau :

- **Claire Pelletier** ouvre le bal de la Francofête de façon bien élégante!
- **Loco Locass** est de retour, les convictions intactes et le désir de vaincre renforcé!
- **La Ville en rouge**, une aventure de rêve et d'enfance, au théâtre pour les petits et les grands!
- **Les Petites Tounes** rassemblent leurs meilleures chansons pour célébrer leurs 15 années d'existence!
- **Hugo Lapointe** revient avec enthousiasme, avec son troisième album! Émotions assurées!
- **Guillaume Wagner** présente un premier spectacle solo doté d'un humour cru, mordant et peu porté au compromis... que l'on adore!

- **Damien Robitaille** fait sensation avec *Omniprésent*, son nouvel album. Venez découvrir sa douce folie!
- **Jamil** flanqué de son complice **LG Breton**... un cocktail explosif d'humour intelligent et de tendresse!
- **Karim Ouellet** marie soul, pop, électro, folk, rock... il est effarant! À ne pas manquer!
- **Les Conjointes**, une pièce de théâtre comme on les aime, pleine de rebondissements!
- **L'amour est aveugle**, une comédie dramatique aux situations savoureuses, étonnantes et émouvantes!
- **Les quatre-vingts printemps de Marthe Sirois**, une rétrospective touchante!
- **Repérage**, un programme d'expos-ventes de la Collection Loto-Québec qui donne une visibilité formidable aux artistes régionaux!
- **Gabriel Nadeau-Dubois**, déjeuner-causerie (détails sur l'autre page)

Découvrez tous les renseignements pratiques au www.imperatif-francais.org.

Une fête d'exception à ne pas manquer!





Déjeuner intime et causerie avec Gabriel Nadeau-Dubois

Dimanche 24 mars 2013 à 11 h

Hôtel Château Cartier, salle Chaudière
1170, chemin d'Aylmer, Gatineau

Et si on faisait autre chose? L'éducation et la culture comme refus de l'économisme

« À écouter les recteurs et le milieu des affaires, il faudrait impérativement se servir du réseau universitaire pour tenter de rattraper les universités canadiennes et américaines dans la course folle de "l'économie du savoir", quitte à sacrifier au passage ce qui a caractérisé depuis 800 ans l'institution universitaire, voire la culture elle-même. Et si on faisait autre chose? »
– Gabriel Nadeau-Dubois

Les convives pourront aussi profiter de l'occasion de voir les œuvres de l'artiste-peintre Diane Fontaine, une passionnée par les textures et les reliefs qui donnent vie dans une autre dimension à ses tableaux!

Impératif français profitera de cet événement pour décerner ses désormais célèbres prix d'excellence.

29 \$ en prévente jusqu'au 20 mars aux endroits suivants :

- À l'Échelle du Monde de Gatineau
- Librairies du Soleil de Hull et d'Ottawa
- Sol Épicerie Santé de Gatineau, secteur d'Aylmer
- En ligne (frais de service en sus) à www.imperatif-francais.org

34 \$ après le 20 mars :

- à la porte ou
- réservations en ligne possible (frais de service en sus)

Renseignements : www.imperatif-francais.org ou 819 684-8460

Moratoire réclamé Contre ce projet suicidaire

Impératif français invite le gouvernement actuel à surseoir immédiatement et sans détour à tout projet d'implantation de l'enseignement intensif de l'anglais en sixième année du primaire dès l'année prochaine.

Tant que le gouvernement ne produira pas d'études approfondies sur ce projet de la part de spécialistes compétents et indépendants et tant qu'il n'impliquera pas la population dans la délibération publique sur cette question vitale, Impératif français rejettera toute mise en place expéditive de cette mesure mise de l'avant par l'ancien gouvernement libéral.

Impératif français rappelle qu'il n'a pas l'intention de souscrire d'emblée, même partiellement, à cette démarche qu'il qualifie de « suicidaire » pour un peuple minoritaire comme le sont les Québécois en Amérique du Nord. En attendant l'engagement du gouvernement du Parti québécois dans la voie de la démocratie, Impératif français exige qu'un moratoire soit imposé sur cette question, tout au moins jusqu'en 2017-2018, le temps nécessaire à l'étude de la question.

Impératif français rappelle que cette mesure bancal a été adoptée rapidement par le gouvernement Charest, sans débats ni consultations, purement et simplement sur la base d'un clientélisme électoral qui aurait eu, au moins pour le Parti libéral, l'avantage d'en faciliter la réélection. Les justifications avancées à l'époque ne tenaient que de la mauvaise foi, sinon de l'amateurisme. En fin de compte, Impératif français croit que ce projet d'enseignement intensif ne faisait que propager les exigences outrageuses d'un patronat étranger visant à disposer d'une main-d'œuvre capable de parler la langue dominante. De même, le projet permettait de renflouer, à terme, les institutions de la communauté anglophone avec une clientèle « bien bilingue », mais à la base non anglophone, cela carrément au détriment des institutions publiques francophones.



Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Bref, de quelque manière qu'il soit dispensé, l'enseignement en anglais est une question épineuse pour le Québec. Il apparaît complètement déraisonnable, voire aberrant, d'implanter cette mesure sans véritable débat public. Même minoritaire, le gouvernement péquiste peut parfaitement la reporter, pour peu qu'il accepte de défendre la majorité francophone.

Impératif français exige un moratoire sur l'enseignement intensif de l'anglais en 6^e primaire. D'une manière plus générale, il exige que l'État québécois remette en perspective l'enseignement de l'anglais et du français aux Québécoises et Québécois de toutes origines. Rien n'empêche la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Marie Malavoy, et son gouvernement de se tenir debout dès à présent et de travailler à la survie du français au Québec.

Les « contractions » québécoises!

Hôpital de Gatineau et Directeur de l'état civil du Québec

Déclaration de parents frustrés de leurs droits :

« Les formulaires officiels que nous avons reçus de l'Hôpital de Gatineau sont rédigés en anglais seulement, et ce, malgré que nous ayons exprimé notre désir d'obtenir lesdits documents en version française. »

Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

« L'Hôpital de Gatineau nous a indiqué qu'il était dans l'impossibilité d'agréer notre requête puisque le Directeur de l'état civil du Québec aurait refusé de lui envoyer des documents supplémentaires en français. »

« Nous croyons fermement, en qualité de francophones et résidents du Québec, que nous sommes en droit d'exiger (mieux d'obtenir) ces formulaires en français, et ce, sans délai. »

Et ce ne serait pas la première fois que ceci se produit! Les parents ont déposé une plainte à l'OQLF. La situation décrite ci-dessus et étayée

est inadmissible et révoltante. Les établissements publics du Québec doivent cesser leurs pratiques d'anglicisation, d'insouciance et d'intolérance à l'endroit du Québec et de sa langue officielle, le français.



M. Reno Bernier, directeur de l'État civil du Québec

Le gouvernement et les hautes directions responsables de ce gâchis doivent être fermement rappelés à l'ordre et même s'excuser. Aucun écart ne peut être accepté dans ce domaine.

Au Québec, tous les documents doivent être disponibles en français en tout temps et sans excep-

tion. Ce sont les seuls qui doivent être offerts en tout temps aux usagers et usagères. Sur demande et seulement sur demande, et s'il existe, pouvons-nous au Québec rendre disponible un document ou un formulaire dans une autre langue. Il ne peut ni ne doit remplacer un document en français!

Si un document ou un formulaire de l'Administration n'est pas disponible en français, il ne peut donc l'être dans une autre langue.



**EMBRACE
INTENSIVE
ENGLISH
IN
OUR SCHOOLS**

Qu'en pensez-vous, Madame la Ministre?

Lettre et « image » ouverte à la ministre de l'Éducation du Québec

Madame la Ministre,

On dit qu'une image vaut mille mots. Peut-être alors celle-ci vous convaincra-t-elle? Vous qui vous apprêtez à poursuivre l'implantation de la mesure d'anglais intensif en 6^e primaire, soi-disant parce qu'elle est « nécessaire » et que « les parents le demandent », saviez-vous que les mêmes professionnels qui ont participé à sa mise en place en font l'active promotion? Cette affiche est disponible gratuitement pour distribution sur le site de la SPEAQ (*Society for the Promotion of the Teaching of English as a Second Language in Quebec*). Le nom de la campagne : E-I-E-I-O (*Embrace Intensive English In Our Schools*). L'objectif : la promotion de l'anglais intensif au Québec. On peut se demander ce qui justifie une telle campagne et à qui elle est destinée : aux parents? Aux enseignants? Aux enfants? Mais là n'est pas la question. Le seul fait qu'elle existe et soit disponible sur le site d'une société qui siège à l'un des comités responsables d'élaborer la mesure d'anglais intensif est largement discutable. Comme on peut contester le fait que notre ministère de l'Éducation s'appuie à peu près exclusivement sur l'expertise d'une société (la SPEAQ) dont les membres ont un intérêt direct dans la mise en place d'une mesure. Enfin, les plus inquiets oseront peut-être même mettre en doute le financement par Patrimoine canadien de nombre de projets (*Yo Canada!*, *Culturally Speaking*) réalisés par la même société et destinés à être utilisés comme matériel pédagogique.

Et vous, qu'en pensez-vous, Madame la Ministre?

Frédéric Lacroix, Anna Kowalczyk et Caroline Hébert
Citoyens pour un moratoire sur l'anglais intensif au primaire

Source de l'image : Randy's ESL HAMLET
<http://www.speaq.qc.ca/E-I-E-I-O.html>
<http://recit.cssamares.qc.ca/rreals/spip.php?article304>

Des écouteurs pour la première ministre du Québec

Cohérence, fierté et affirmation nationales!

Hubert Larocque, Gatineau

Jusqu'à peu, on croyait dur comme fer, en vertu d'un vieux complexe, que la connaissance et la pratique de l'anglais conféraient l'intelligence, le savoir et la culture. Un malencontreux voyage de M^{me} Marois en Écosse ramène la question à l'ordre du jour. Peut-on croire que l'anglais soit l'unique clé

Marois se dissocie de Lisée

La rétractation se fait toujours attendre!

Impératif français est heureux de l'appui obtenu à la suite de la diffusion grand réseau du communiqué « Nous mettons les lecteurs en garde : Les propos de Jean-François Lisée » propos dans lesquels Jean-François Lisée promeut et réclame sur les ondes de la station de radio de langue anglaise CJAD une défrancisation et une anglicisation plus poussée de la langue du travail au Québec, notamment à la Société de transport de Montréal (STM).

Nous remercions tous ceux et toutes celles qui sont intervenus dans la foulée de notre intervention ainsi que la SSJB de Montréal, le Mouvement Montréal français et de nombreux autres organismes pour leur appui.

Dans un deuxième communiqué « L'anglais à la STM : une rétractation s'impose », Impératif français a demandé à la première ministre Pauline Marois qu'elle « rappelle son ministre à l'ordre » et que Jean-François Lisée se rétracte.

M^{me} Marois rappelle son ministre à l'ordre dans *Le Devoir* du samedi 2 février : « Pauline Marois a affirmé sa confiance envers son ministre responsable des relations avec la communauté anglophone, Jean-François Lisée, qui veut qu'on exige le bilinguisme des employés de la Société des transports de Montréal, qui sont en relation avec la clientèle. Or, elle a pris une tout autre position à ce sujet. "Je ne crois pas que c'est une avenue pour nous de soutenir le bilinguisme", a-t-elle dit à une journaliste anglophone.

Les affaires doivent se faire en français, tout comme les relations du gouvernement avec les citoyens, bien que son gouvernement entende respecter les droits de la communauté anglophone d'avoir accès à des services en anglais en matière de santé et de justice, notamment, a-t-elle dit en substance. "Nous ne sommes pas dans une société, dans un pays qui est bilingue. La langue officielle ici est le français", a-t-elle déclaré dans la langue de Shakespeare. »

Quant aux rétractations du ministre Jean-François Lisée, elles se font toujours attendre!

du monde moderne? Le caractère quasi obligatoire de sa connaissance ne tient pas tant à sa valeur intrinsèque qu'au fait que les Américains ne connaissent à peu près pas d'autres langues que la leur.

À vrai dire, une seule langue est nécessaire, la sienne. Les autres sont de convenance ou d'utilité, parfois de nécessité circonstancielle. Pour les bourgeois de jadis, l'anglais, avec d'autres langues, a pu être une élégance culturelle. On voit assez peu ce que l'anglais d'aujourd'hui peut transmettre de culturel au-delà du jargon technique et commercial, sinon une culture de masse primaire et insignifiante. En revanche, l'anglais, par la puissance des États-Unis, possède le terrible pouvoir d'insinuer un sentiment d'infériorité et de honte de soi à qui ne le connaît pas du tout ou pas assez.

Toutefois, on a vu dans les commentaires sur l'anglais de M^{me} Marois, avec les résidus du vieux complexe, percer, même chez les « fédéralistes », une prise de conscience identitaire. C'est là chose nouvelle qu'il faut souligner. En effet, l'affirmation que le Québec est un pays français menace fort de n'être comprise et acceptée que dans un usage strictement local. Si la première ministre du Québec parle anglais dans ses voyages, si elle participe aux réunions fédérales en anglais, comment voulez-vous que notre caractère français soit connu et pris au sérieux?

En arrivant au pouvoir, une merveilleuse amnésie devrait rendre la première ministre du Québec sourde à l'anglais et incapable de le parler dans la sphère publique. Que ce soit dans les conférences fédérales-provinciales ou à l'étranger, même si elle entend et parle l'anglais à la perfection, elle devrait, comme le président de la Russie ou de la Chine, prendre des écouteurs et ne communiquer avec ses interlocuteurs que par le truchement d'un interprète. Voilà ce que seraient, en plus de la conscience de sa fonction, la cohérence, la fierté et l'affirmation nationales!

Groupe Rosdev

Demande d'intervention à l'OQLF



rosdev

Nous vous prions d'enquêter sur les pratiques linguistiques en vigueur au sein du Groupe Rosdev dont le site Web www.rosdev.com ne serait pas accessible en français, l'icône « French » (oui, vous avez bien lu « French » et non « Français »!) est inactive. L'icône « French » conduit au vide, au néant!

De plus, notez que, bien que cette entreprise ait son siège social à Montréal, l'accueil dans son site Web se fait en anglais, car c'est la seule version offerte.

Si nécessaire, vous trouverez dans le site Web de Rosdev tous les noms et toutes les adresses électroniques de l'équipe de direction parmi lesquels sont mentionnés les noms et les postes en anglais de David Rosenberg, « Chairman of the Board » et Michael Rosenberg, « President & CEO », micro@rosdev.com

Gatineau encourage la criminalité

La fraude fiscale et le trafic identitaire ne sont pas des « crimes majeurs », selon la Sécurité publique de Gatineau!

Les plaques *Yours to discover* abondent à Gatineau

Extraits d'un article de Julien Paquette, journal *La Revue*

Certains le décrivent depuis un moment déjà : Gatineau voit de nombreuses personnes originaires de l'Ontario s'installer de ce côté-ci de la rivière sans passer au fameux « Je me souviens » à l'arrière de leur véhicule.

Cette situation peut devenir problématique, estime le président du mouvement Impératif français, Jean-Paul Perreault. « Ces gens peuvent conserver leur identité ontarienne pour continuer de payer des impôts dans cette province. Ils tirent des avantages du Québec, comme l'immobilier moins cher, et paient les impôts moindres de l'Ontario. »

Selon la Société de l'assurance automobile du Québec, un nouveau résident dispose de 90 jours pour effectuer le changement de plaque d'immatriculation. (...)

Selon le porte-parole du Service de police de la Ville de Gatineau, Jean-Paul Le May, « il ne s'agit pas d'un « crime » majeur » !!!

Un journaliste du b@c Outaouais a arpenté une partie du quartier Plateau-Manoir des Trembles, dans le secteur de Hull. Trois rues choisies au hasard (de l'Astrolabe, de l'Apogée et de l'Atmosphère) ont été visitées lors de quatre soirées aux alentours de 23 h. À chacune de nos promenades, quatre voitures ont été identifiées toutes les fois et trois autres l'ont été à deux reprises.



Du français, il en faut plus!

La langue française et la francophonie ont besoin de vous.

Des objectifs à la hauteur de nos moyens ! Afin de permettre à **Impératif français** d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

Il est maintenant possible de devenir membre ou de faire un don en ligne à partir de notre site Web à l'adresse www.imperatif-francais.org. Merci!

1. Adhésion à Impératif français : il suffit de remplir la fiche d'adhésion.
2. Don en argent : somme déterminée versée directement à l'organisme.
3. Don en nature : biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.
4. Assurance-vie : à votre décès, le capital assuré sera versé à Impératif français si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.
Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme Impératif français bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai prise sur ma vie avec la compagnie..., et portant le numéro... »
5. Legs : prévoir une clause à votre testament. En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Merci! N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 684-8460 ou par courrier électronique à secretariat@imperatif-francais.org pour toutes questions relatives aux dons ou legs que vous désirez faire.

En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française

Pour plus de renseignements : 819 684-8460 ou secretariat@imperatif-francais.org

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français
C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau
(Québec) J9H 5E7

819 684-8460
www.imperatif-francais.org
secretariat@imperatif-francais.org

Nom _____		Prénom _____	
Adresse _____		Code postal _____	
Téléphone au domicile _____		Téléphone au travail _____	
Télécopieur _____			
☐ Adhésion	☐ Particulier (15 \$ ou 12 €)	☐ Don (	\$)
☐ Renouvellement	☐ Organisme (50 \$ ou 35 €)	☐ Total (	\$)
Date _____		Courriel _____	
☐ Chèque inclus		Carte de crédit : ☐ VISA ☐ MASTER CARD	
Carte n° : _____		Exp. : _____	
Signature: _____			